

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : ÊTRE À JOUR AVEC LA RÉGLEMENTATION

LIEUX ET DATES

LAXOU : 13/01/2026

 OBJECTIF(S)

Connaître la réglementation en matière de santé et de sécurité, avoir les clés pour rédiger son document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'action sécurité.

 PROGRAMME**Connaître la réglementation autour de la santé sécurité au travail et la réglementation autour du DUERP.**

- Rappel sur les obligations réglementaires de l'employeur de main-d'œuvre en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
- Conséquences possibles du non-respect de la réglementation. Conséquences d'un accident de travail.

Distinguer les risques des dangers et appliquer les principes de prévention et la démarche d'évaluation des risques.

- Qu'est-ce qu'un risque ? Un danger ?
- Les principes de prévention.
- Identification, évaluation et hiérarchisation des risques.

Mettre en place le document unique sur sa structure

- Présentation des principales non-conformités présentes sur les entreprises (conformité des équipements et des installations, consignes de sécurité, affichage réglementaire, ...) et échanges entre les stagiaires.
- Présentation du logiciel et prise en main du fonctionnement.
- Début de réalisation du DUERP par chaque stagiaire sur sa situation personnelle.

 PUBLIC ET PRE-REQUIS

Exploitant(e) agricole employant du personnel, y compris saisonnier, intérimaire, apprenti ou stagiaire.

Exploitant(e) agricole qui doit répondre à une certification qui impose le DUERP.

Les participants doivent impérativement venir avec un ordinateur portable se connectant à internet via le wifi. La manipulation du logiciel fait partie intégrante de la formation.

 MÉTHODES

Apports théoriques, échanges sur des exemples personnels des stagiaires.

Début de réalisation du DUERP individuel en ligne sur le logiciel Xpert Santé Sécurité qui sera accessible sur l'ordinateur portable des stagiaires.

Connexion internet par wifi.

Support Powerpoint. Documents remis aux participants.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION

Les acquis seront évalués, tout au long de la formation, lors de la mise en pratique et lors d'échanges. L'avancement du DUERP à la fin de la formation sera un critère de réussite et d'assimilation des connaissances. Une évaluation orale en fin de formation permettra également de valider l'atteinte des objectifs.

INTERVENANT(S)

Hélène POUZET, conseillère d'entreprise CERFRANCE ADHEO formée à la santé sécurité

DURÉE

1 jour (7 heures)

DELAI D'ACCES

Les inscriptions sont possibles 5 jours avant le démarrage de la formation. En deçà, nous contacter.

TARIFS

Pour la formation :

- Personnes éligibles à VIVEA : 110 à 130 € HT selon la prise en charge VIVEA en 2026 et sous réserve de l'accord de financement.
- Autres publics : 330 € HT (hors prise en charge par un organisme tiers (OPCO, FAF...))

Pour l'accès au logiciel Xpert Santé Sécurité pendant 1 an : 170 € HT

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute personne en situation de handicap, nous contacter avant l'inscription afin d'échanger sur l'accessibilité à la formation et les adaptations possibles.